



Toujours pas indemnisée suite à un sinistre automobile

Par **tessy57**, le **22/05/2008** à **15:53**

Bonjour,

Suite à un sinistre automobile qui s'est passé le 28/11/2007 causé par un tiers responsable identifié avec constat à l'appui, ma voiture a été jugée économiquement irréparable et évaluée à 2000 euros par l'expert désigné. L'accident s'est produit au Luxembourg et le problème qui se pose est que ce tiers responsable est assuré dans une compagnie Luxembourgeoise. Cela fait déjà 6 mois que c'est en cours et je ne suis encore pas indemnisée, aussi la partie adverse a déposé un recours.

Je prends des nouvelles régulièrement auprès de mon assureur qui ne veut pas me faire l'avance des 2000 euros en me disant que j'étais malheureusement assurée au tiers et même que si je ne suis en aucun cas responsable il ne me fera pas l'avance de cette indemnité. Que puis-je faire pour accélérer la procédure ?, J'ai effectué plusieurs relances téléphoniques à ma compagnie et je voudrais aujourd'hui être enfin indemnisée !, je ne sais plus vers qui me tourner. J'ai besoin de conseils, merci de me répondre.

Par **jeetendra**, le **22/05/2008** à **16:03**

bonjour, pourquoi votre compagnie d'assurance ne fait pas jouer la garantie recours incluse dans votre assurance auto pour accélérer votre indemnisation auprès de la compagnie adverse, avez vous pensé à réclamer directement auprès de la compagnie du tiers responsable par courrier recommandé avec accusé de réception, courage, cordialement

Par **tessy57**, le **22/05/2008** à **18:57**

Merci de me répondre, apparemment ma compagnie fait jouer cette garantie et m'explique que du fait que la partie adverse est assurée au Lux, les délais sont plus longs, mais 6 mois ! je me demande si elle fait vraiment le nécessaire pour faire avancer mon dossier surtout que je n'ai jamais d'informations de sa part ! il faut que je l'appelle à chaque fois pour voir où on en est, je trouve que ce n'est pas sérieux de sa part de manquer à ses obligations d'informer et de conseiller ses clients dans de telles situations !

Je vais donc suivre votre conseil en réclamant directement à la partie adverse ce qui m'est dû par courrier recommandé. Je souhaiterais leur réclamer également une indemnité pour la perte d'usage de mon véhicule détruit c'est à dire du jour de l'accident au jour où je toucherais mon chèque d'indemnités de 2000 euros, est-ce que c'est possible et combien puis-je leur demander ? Car j'ai l'intention de leur demander 15 euros par jour depuis la date de l'accident.

Merci pour vos bons conseils, très cordialement

Par **tessy57**, le **27/06/2008** à **08:30**

Bonjour,

Enfin ! ça y est, j'ai enfin touché hier mon chèque d'indemnisation de 2000 euros que je suis allé chercher chez mon assureur et qui me l'a remis en main propre. C'est le siège social de AXA Paris qui m'a fait l'avance de cette somme, malgré tout au bout de 6 mois il était quand même temps ! je commençais vraiment à me demander si j'allais être payer !

Aussi je trouve regrettable, que ces derniers n'aient même pas pris la peine de joindre un courrier à ce chèque, c'était la moindre des politesses il me semble ! mon assureur me l'a donné et sans plus ! hallucinant leur façon de procéder ! j'aurai quand même aimé avoir un peu de considération de leur part ! enfin ! le principal c'est que maintenant j'ai mes 2000 euros !

AH oui j'oubliais ! j'ai résilié mon 2ème contrat d'assurance auto que j'avais chez eux, et je suis assurée maintenant dans une autre compagnie, bien sûr je vais faire de même pour mon contrat habitation... Et bien entendu je n'oublierai pas de leur faire ma réclamation d'indemnités pour la perte d'usage de mon véhicule détruit, comme je l'explique dans le post ci-dessus !

Bonne journée à tous et à bientôt.